

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, du lundi 26 octobre 2020 à 14h au lundi 30 novembre 2020 à 17h inclus, soit pendant 36 jours consécutifs.

La personne responsable de ce projet est M. le président de Loire Forez agglomération, et les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Loire Forez agglomération, service planification urbaine : planification@loireforez.fr.

Monsieur Pierre BRUYAS, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Lyon.

Les pièces du dossier (délibérations, projet de PLU, et ses annexes, avis des personnes publiques associées) et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération Loire Forez, en mairie de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte et par voie dématérialisée, pendant la durée de l'enquête :

- Mairie de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte (Le Bourg – 42380 SAINT-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE)
 - les lundis, mardis et jeudi de 14h à 16h ;
 - les vendredi de 15h à 17h.
- Pour Loire Forez agglomération (17, boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex)
 - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ;
 - du lundi au jeudi de 13h30 à 17h00 ;
 - le vendredi de 13h30 à 16h30 ;
- Par voie dématérialisée sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/2126>

La mairie de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte est désignée siège de l'enquête publique, toute correspondance relative à l'enquête doit donc être adressée à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse précitée, qui la visera et l'annexera au registre d'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Loire Forez agglomération : <http://www.loireforez.fr>.

Le public pourra s'il le souhaite faire part de ses remarques par voie électronique à l'adresse mail suivante : planification@loireforez.fr, en précisant bien « enquête publique PLU Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte » et le nom du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 26 octobre 2020 de 14h à 17h
- Mardi 3 novembre 2020 de 9h à 12h
- Samedi 14 novembre 2020 de 9h à 12h
- Jeudi 19 novembre 2020 de 14h à 17h
- Lundi 30 novembre 2020 de 14h à 17h

Pour être recevables toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit le lundi 30 novembre 2020 à 17h. Les personnes qui déposeront des observations au format papier (registres d'enquête ou courriers) sont informées que leurs observations seront publiées sur le registre numérique, dans le respect des éventuelles demandes d'anonymat.

Du fait de la situation sanitaire liée au covid-19, l'application des gestes barrières sera demandée (utilisation de gel hydroalcoolique, port du masque, respect des distances de sécurité, recours prioritaires à la consultation et dépôts électroniques des observations, prise de rendez-vous etc.).

Le projet de PLU a fait l'objet d'une demande au cas par cas auprès de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE). Par décision du 27 janvier 2020, la MRAE a déclaré que le PLU de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte n'était pas soumis à évaluation environnementale. Cette décision est jointe au dossier d'enquête publique.

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation. Pendant un an, à compte de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, à l'hôtel d'agglomération Loire Forez ainsi que sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2126>.